

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.		Date d'inspection Le 12 mai 2026	
Nom de l'établissement La Maison des jeunes L'acAdo Inc.		Numéro de permis 2009459	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7		Numéro de téléphone (506) 444-2057	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor est arrivé dans l'établissement à 14 h. Pendant ce temps, la mentor a examiné cinq dossiers d'enfants. Les formulaires de consentement et toutes les informations requises étaient en place. Le tableau d'affichage destiné aux parents ne mentionnait pas la dernière inspection. Veuillez y afficher les résultats des dernières inspections de renouvellement et de surveillance.

À 14 h 20, les éducateurs ont été vus en train de prendre les présence et de se diriger vers les portes de l'école pour accueillir les enfants. Les enfants se sont arrêtés aux toilettes avant de se rendre dans leurs salles de classe. Ils ont rangé leurs effets personnels dans leurs casiers avant de se laver les mains dans la cuisine. Les éducateurs ont pris les présences quotidiennes tout en surveillant les enfants dans la cuisine. Une fois cette tâche terminée, on a observé les éducateurs servir une collation de l'après-midi aux enfants. À la fin de leur collation, les éducateurs ont proposé davantage de nourriture aux enfants.

On a observé les enfants des salles de classe du rez-de-chaussée s'adonner à des activités de jeu libre après avoir mangé leur collation. Une consigne verbale a été donnée aux enfants pour qu'ils rangent, aillent aux toilettes, puis se préparent à aller jouer dehors. On a observé l'éducateur apporter ses trousse de premiers secours et ses registres de présence à l'extérieur. Une fois dehors, les enfants ont joué avec du matériel de sport, au gaga ball, sur les structures d'escalade et sur les balançoires. On a observé les éducateurs superviser les enfants pendant qu'ils jouaient. On a observé un éducateur ouvrir le local de rangement afin que les enfants aient accès à davantage de matériel.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 mai 2026

Date

original signé par
Lindsay Beaudin- Monger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"